



Une goutte de mazout peut contaminer 1 000 litres d'eau

Plusieurs pollutions au mazout ont été déplorées ces dernières semaines dans nos cours d'eau. La restauration de l'écosystème de la rivière est un processus lent qui se voit perturbé durablement par ces pollutions accidentelles. Durant les périodes de sécheresse que nous connaissons de plus en plus fréquemment, elles ne peuvent être diluées et ont un impact encore plus important sur la qualité de l'eau et sur la vie aquatique. Si les hydrocarbures atteignent les nappes phréatiques, l'eau captée devient impropre à la consommation. Quand ils se retrouvent dans le réseau d'égouttage, ils compromettent le bon fonctionnement des stations d'épuration. En outre, la dépollution occasionne des coûts très importants. Autant de bonnes raisons de vérifier régulièrement l'étanchéité et la conformité de votre cuve à mazout.



©tank-service.be

Voici un rappel des recommandations pour éviter les catastrophes :

- Système anti-débordement – sifflet
- Pas de jauge extérieure
- Éviter d'installer votre cuve dans un endroit humide
- Prémunissez-la des chocs
- Assurez-vous d'avoir accès à toutes les faces de la cuve
- Protégez-la de la corrosion
- Inquiétez-vous à la moindre odeur suspecte ou si vous constatez une consommation excessive
- Pour éviter les actes malveillants, sécurisez les conduites de remplissage (cadenas par exemple)
- Faites appel tous les 3 ans à un technicien agréé pour un contrôle par ultrasons

Vous trouverez la liste des experts agréés sur :

<http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrme/dppgss/ultrasons.idc>

Rappel : tout dépôt de mazout de plus de 3.000 litres, même réparti en plusieurs réservoirs, doit obligatoirement être déclaré à la commune.

La procédure ne prend que quelques minutes via le site internet :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-denvironnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

En zone de prévention de captage, les citernes à double paroi sont obligatoires.

Plus d'infos sur : <http://environnement.wallonie.be/citernes-mazout/Reservoirs-mazout.pdf>



Saviez-vous que ?

Concilier les mots « banque » et « moule perlière », c'est possible ? Eh bien oui ! la Banque européenne d'investissement vient en effet de débloquer un prêt de 4,5 millions d'euros pour enrayer le déclin de la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) dans les rivières de Wallonie.

Cette moule vit dans certains ruisseaux de Wallonie, cachée dans les sédiments au fond de l'eau. Disons plutôt qu'elle y vivait : sa population a baissé de 90% en Europe au siècle dernier et il en reste moins de mille en Wallonie... Sa cousine, la mulette épaisse (*Unio crassus*), est hélas aussi en déclin.

Grégory Motte, du Service Public de Wallonie, suit de près l'évolution de la biodiversité des rivières. Il a participé aux programmes successifs de sauvegarde (LIFE) cofinancés par l'Union européenne depuis 2002, qui tentent de remédier aux multiples causes de la disparition de cette espèce. Elle ne peut pas avoir été décimée par la pêche car elle ne se mange pas et elle n'a pas non plus disparu pour ses perles, ou alors à la marge : "Localement, sur certains tronçons de cours d'eau, on recherchait la moule perlière pour les perles, mais elles ne donnent qu'une perle pour 1.000 à 10.000 individus ! Donc il fallait détruire énormément de moules pour espérer trouver une perle. Ces perles aujourd'hui n'ont plus aucune valeur commerciale, elles sont très petites et de forme irrégulière. Donc chez nous, localement, ça a pu aggraver le déclin mais ce n'est pas du tout la cause majeure de leur disparition."

La raison fondamentale, c'est la pollution des cours d'eau : l'arrivée diffuse de pesticides et d'engrais en provenance des champs. Ou le déversement direct d'eaux d'égouts dans les rivières. Pour vivre et se reproduire, il lui faut des eaux de grande qualité, bien oxygénées et la proximité de certains poissons et végétaux. C'est pour cela qu'elle suscite tant d'intérêt et de financements. Parce qu'elle est une "espèce parapluie" : quand on parvient à la faire réapparaître, en remplissant peu à peu ses conditions très exigeantes de survie, on a permis au passage le redéploiement de nombreuses autres espèces. Et elle rendra la pareille : elle-même participe au nettoyage de l'eau en la filtrant. Un cercle vertueux.

La Banque européenne d'investissement est une institution qui prête de l'argent aux autorités publiques dans l'Union, pour qu'elles puissent financer des investissements en phase avec les priorités européennes. Les autorités publiques qui empruntent via ce mécanisme peuvent disposer à la fois d'un emprunt de longue durée (ici 20 ans), et d'une aide technique pour le projet, à hauteur de 10% du prêt. Cette fois c'est un type de prêt particulièrement ciblé, dédié à des projets pointus en lien avec la biodiversité. Cet exemple wallon est le premier en Europe dédié à l'eau ! Ce prêt de 4,5 millions d'euros va permettre de construire trois stations d'épuration (Rosières, Tintange et Saint-Vith) à proximité de l'habitat de la moule perlière et dont l'assainissement des eaux devrait être à la hauteur des exigences du mollusque, soit au-delà des normes européennes. L'épuration se fera dans trois grands bassins où des roseaux ainsi que différentes couches de graviers et micro-organismes filtreront et assainiront les eaux usées. Le but est d'obtenir une épuration de haut niveau avec une énergie réduite. Pour Grégory Motte, c'est une raison de se réjouir. "Il y a 10 ans, j'avais des doutes. Mais maintenant, avec ceci et nos autres programmes en cours, je pense qu'il y a de l'espoir de restaurer localement des populations de moules perlières et de mulettes épaisses".

Inspiré de l'article de Mme Myriam Baelé : https://www.rtf.be/info/monde/europe/detail_biodiversite-la-moule-perliere-ce-mollusque-qui-interesse-la-banque-europeenne-d-investissement



Mulette épaisse
© Ruddy Cors SPW

Projet saumon en classe : voici les premiers alevins !

La cellule de coordination du CRLesse s'est rendue ce mardi 2 mars dans les deux écoles (Rochefort et Arville) qui mènent le projet afin de s'assurer de la bonne continuation des opérations et répondre aux éventuelles questions des élèves. Les alevins ont à présent quitté la boîte Vibert pour se réfugier dans les galets. Ils y resteront jusqu'à ce que leur réserve de nourriture, située dans leur sac vitelin, soit épuisée. Il est donc devenu difficile de les observer. Mais pas de panique, nous avons la solution pour les déloger délicatement de leur cachette ; un petit jet d'eau (effectuée avec une seringue utilisée en début de projet pour extraire les œufs morts) entre les galets et le tour est joué ! Les enfants peuvent alors apercevoir nos jeunes saumons pendant quelques secondes, certes furtives, mais ô combien captivantes !

Souhaitons bonne continuation à nos pisciculteurs en herbe !

